



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

03/02/2020

Visite du Chef de l'État à Sakassou P 7

**Ouattara prône l'union des Ivoiriens et
le rassemblement des enfants d'Houphouët- Boigny**

Lutte contre la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers P 2

Kobenan Kouassi Adjoumani fait des propositions aux acteurs de la filière

Transformation de l'agriculture ivoirienne P 3

Le Cnra présente ses performances

Certificat des services du Trésor Public P 4-5

Jacques Assahoré, directeur général du Trésor public :
« Mon projet est de bâtir une administration plus performante »

Marchés publics P 6

Un nouveau code lancé pour renforcer la transparence

Yaya Keho, directeur de cabinet adjoint, du ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, explique les innovations de cet instrument de gestion de la commande publique.

Lutte contre la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers

Kobenan Kouassi Adjoumani fait des propositions aux acteurs de la filière

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a conduit, du 29 janvier au 1^{er} février, une mission de sensibilisation sur la commercialisation illicite de l'anacarde dans les régions de l'Indénié-Djuablin, du Gontougo et du Bounkani. Retour sur un marathon de quatre jours en prélude à la traite qui débutera dans moins de deux semaines.

D'Agribilié à Bouna en passant par Koun-Fao, Assuékry, Bondoukou et Tanda, le vœu émis par les producteurs et acheteurs des noix de cajou est le même : une augmentation, ne serait-ce que de moitié, du prix du kilogramme de l'or gris, qui était de 375 F Cfa au cours de la campagne 2019. Mais ce n'est pas aussi facile qu'on le croit de procéder à cette augmentation souhaitée, même si, assure le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, cette demande a déjà été portée à l'attention du Chef de l'État qui prendra « certainement » une décision favorable les prochains jours avant l'ouverture officielle de la campagne prévue à la mi-février. Pour autant, « les producteurs ne doivent plus continuer à commercialiser illicitement » les noix de cajou vers les pays frontaliers. Ce, conformément au décret n° 2013-810 du 26 novembre 2013 qui interdit l'exportation des noix brutes par voie routière. Car, la sanction est désormais plus lourde envers les contrevenants à cette disposition, et elle va s'appliquer dans toute sa rigueur. Mais aussi parce que cette pratique cause en vérité un préjudice énorme



La campagne pour sauver filière anacarde dans le district du Zanzan a été un succès. (PH: DR)

à l'économie locale, l'économie de la filière, l'économie nationale et même aux producteurs eux-mêmes. On estime à 17 milliards de F Cfa le manque à gagner l'an dernier. C'est ce que Kobenan Kouassi Adjoumani est allé expliquer en long et en large, quatre jours durant (du 29 janvier au 1^{er} février), aux acteurs de la filière dans les régions de l'Est de la Côte d'Ivoire. L'Indénié-Djuablin, le Gontougo et le Bounkani sont, en effet, pointées du doigt comme étant les zones

où le phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers, notamment le Ghana, bat son plein. Le ministre de l'Agriculture, qui avait dans sa délégation les plus hauts responsables du Conseil du coton et de l'anacarde, a sillonné ces trois régions, animant des séances de sensibilisation dans les villes d'Agribilié, Koun-Fao, Bouna, Assuékry, Bondoukou et Tanda où il a achevé la mission. À chaque étape, son message était le même et pouvait être ainsi

résumé : « Nos noix de cajou fuient abondamment vers les pays frontaliers, notamment le Ghana. Cela fait perdre beaucoup d'argent à notre région et à notre pays. Nous n'allons plus permettre cela ; toutes les personnes impliquées dans ce trafic illicite seront désormais lourdement sanctionnées ».

La zone industrielle, de gros investissements, etc., à condition que...

Mais Kobenan Adjoumani n'a pas fait que brandir la menace, il a aussi et surtout proposé un vrai deal aux acteurs de la filière cajou et à toutes les populations des régions sillonnées. En effet, Bondoukou attend depuis quelques années la construction d'une zone industrielle essentiellement dédiée à la transformation des noix de cajou. Un gros projet qui va contribuer au développement de la ré-

gion et régler le problème de l'emploi des jeunes. Mais à cause de la tendance baissière de la production dans la zone, ce projet a été bloqué par les autorités. En effet, a indiqué le ministre, de 136 000 tonnes de noix produites en 2014 dans le Zanzan, on est passé à 17 000 tonnes l'an dernier, alors que les plantations continuent de s'étendre et de produire. « Si vous voulez que le Chef de l'État nous offre cette zone qu'il nous a promise, arrêtons donc d'acheminer nos produits vers les pays voisins qui, au final, deviennent les plus gros bénéficiaires. Ce que vous ne savez pas, c'est qu'à cause de cette pratique, le Ghana par exemple qui a, en réalité, une petite production de 70 000 tonnes, est passée à 330 000 tonnes l'an dernier. Et au niveau international, on dit que c'est le pays qui a la meilleure qualité des noix, alors qu'on sait tous que cette production vient de notre région le Zanzan. Du coup, sur cette base, les investisseurs préfèrent installer leurs usines là-bas au détriment de notre pays. Au niveau national aussi, l'État se concentre sur les autres régions, notamment Bouaké et Korhogo à cause de nos chiffres qui sont à la baisse. Mais nous pouvons changer les choses si nous nous inscrivons dans le patriotisme économique et c'est notre région qui s'en trouvera la plus heureuse », a proposé le ministre Adjoumani. Une proposition qui, si on doit s'en tenir aux applaudissements, a été bien accueillie à toutes les étapes de la tournée. Bien plus, des engagements dans ce sens ont formellement

été pris par les autorités administratives, politiques et coutumières locales, ainsi que les producteurs et les acheteurs. Le ministre de l'Agriculture est allé plus loin en annonçant un investissement de 3,7 milliards de F Cfa que le Conseil du coton et de l'anacarde prévoit réaliser dans le district cette année, toujours à condition que les noix de cajou ne prennent plus la destination des pays frontaliers, mais plutôt des ports de la Côte d'Ivoire. Le deal a donc été conclu entre Kobenan Adjoumani et ses parents du Zanzan et sur cette base et eu égard des engagements des uns et des autres, on s'attend à ce que le district qui était, il y a quelques années, classée première zone productrice des noix de cajou en Côte d'Ivoire et qui a perdu ce rang à cause de la fuite des noix, retrouve sa place de leader. La Côte d'Ivoire reste de loin le premier pays exportateur de noix de cajou avec 800 000 tonnes en 2019. Mais la transformation locale est encore marginale avec moins de 10% de la production. La campagne de commercialisation 2020 devrait être officiellement lancée dans moins de deux semaines. Mais avant, le ministre de l'Agriculture effectuera cette semaine une autre campagne de sensibilisation contre ce même phénomène d'exportation illicite des noix de cajou dans les régions du Poro et du Tchologo où, a-t-on appris, le phénomène est tout aussi alarmant. ■

FAUSTIN EHOUMAN
ENVOYÉ SPÉCIAL

Les producteurs proposent 600 F Cfa au kg !

La solution au phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers est purement et simplement commerciale, si l'on en croit les différents acteurs. En effet, le prix minimum bord champ auquel les producteurs souhaitent vendre leurs produits est de 600 F Cfa contre les 375 F Cfa qui leur ont été imposés pendant la campagne 2019. C'est d'ailleurs autour de 600 F Cfa qu'ils vendraient leurs produits aux acheteurs véreux qui viennent pour la plupart du Ghana voisin. En tout cas, c'est ce que des planteurs et acheteurs agréés nous ont confié, le 1^{er} février à Bondoukou.

« Si le gouvernement rehausse le prix pour atteindre 600 F Cfa par exemple, les producteurs ne vont plus vendre leurs produits aux acheteurs et pisteurs non agréés. Aussi, ont-ils besoin de financement à l'en-

tame de chaque campagne », a expliqué Prince Timité, président de la coopérative Anuando, basée à Bondoukou. Ses propos ont été corroborés par Daouda Ouattara, acheteur agréé. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ces acheteurs véreux, « non reconnus par les autorités ghanéennes », comme l'a précisé le ministre Adjoumani, proposent ces prix parce qu'ils ne sont soumis à aucune taxe et que « l'activité en elle-même est mafieuse ». Une autre cause expliquant le phénomène de la fuite de noix et le fait que les noix ivoiriennes sont jugées de qualité inférieure à celles du Ghana, c'est le démarrage un peu tardif de la campagne en Côte d'Ivoire. En effet, selon leur porte-parole à Tanda, Adingra Kouman, les producteurs commencent à récolter les noix dès le mois de décembre, et à cette période elles sont de meilleure qualité. Or, la

campagne en Côte d'Ivoire est fixée généralement à mi-février. Un décalage qui, ajouté à quelques difficultés d'accès au niveau du port d'Abidjan, les désavantage. Conséquence : certains producteurs cèdent à l'offre des marchands véreux qui, eux, occupent le marché avant même la fixation du prix. Les producteurs ont aussi déploré le manque de matériel végétal et le mauvais mécanisme de distribution de la sacherie. Quant aux acheteurs agréés, ils ont plaidé pour que les sanctions soient appliquées. D'après leur porte-parole, Binin Ouattara Mahaman, les acheteurs de Tanda ont mis en place une structure dénommée Agri-police pour faire la surveillance et diffuser toutes informations relatives aux cargaisons de produits en partance pour le Ghana. ■

F. EHOUMAN

ANNONCE

Invité des rédactions de *Fraternité Matin*, le Pr Justin Koffi, directeur général de l'Arre, s'est prononcé sur le thème : « Le Système de récépissé d'entreposage (Sre), opportunité pour la transformation locale des matières premières », le 30 janvier.

L'INTÉGRALITÉ DES ÉCHANGES AVEC LES JOURNALISTES À PARTIR DU 4 FÉVRIER 2020.

Transformation de l'agriculture ivoirienne Le Cnra présente ses performances

Directions techniques, partenaires, centres et instituts de recherche, associations estudiantines, universités ont présenté leurs vœux de nouvel an au ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Albert Toikeusse Mabri.

Le Dr. Ytê Wongbé, directeur général du Centre national de recherche agronomique (Cnra) a profité, le 31 janvier, de la cérémonie de présentation des vœux au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Albert Mabri Toikeusse, pour exposer les performances de la structure qu'il dirige. C'était à l'esplanade du Cnra, à Adiopodoumé (Km 17, route de Dabou). « Le Cnra, le père du cacao Mercedès qui contribue au leadership de la Côte d'Ivoire dans l'économie mondiale du cacao, travaille à protéger cet important pilier de notre économie avec des stratégies de gestion des maladies qui ravagent des cultures. Notamment la terrible maladie du swollen shoot du cacaoyer. En dépit des destructions de cacaoyers par ce ravageur, la production ivoirienne du cacao continue de croître, passant de 1,5 million de tonnes en 2015 à 2 millions en 2018. Cela grâce à nos travaux », a indiqué le Dr. Ytê Wongbé. Il a aussi souligné que le Cnra a su anticiper le programme de relance de la culture cafetière grâce au concept café-cacao en créant des variétés à haut rendement et qui entrent en production dès 12 mois. Selon lui, le précieux binôme café-cacao, à l'origine du succès économique de la Côte d'Ivoire, reste toujours solide. Les performances du Cnra ne se limitent à ces deux produits. Elles concernent aussi la filière coton avec la production et la diffusion de semence améliorée. Grâce à schéma, ajoute le directeur général, le coton a retrouvé rapidement son volume et sa blancheur. Dans le secteur des vivriers, le Cnra, à en croire son premier responsable, a produit la variété de manioc « bocou » qui pourrait symboliser à elle seule la contribution du centre à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire.

Le centre envisage de présenter ses acquis pour la transformation de l'agriculture ivoirienne cette année, à l'occasion des activités commémoratives de ses 20 ans d'existence.

Le Cnra, lauréat de la plus grande distinction au monde en matière d'hévéa. Pour le premier responsable du Cnra tous ces résultats



Le lauréat de la plus grande distinction au monde en matière de recherche sur l'hévéa, le Dr Obouyeaba Samuel (en tenue traditionnelle) a été félicité par le ministre Mabri Toikeusse. (à sa droite). (PH : DR)

obtenus traduisent la qualité de ses chercheurs. Ce qui a valu au centre des distinctions au plan national et sur l'échiquier mondial. La preuve, en 2016, le Cnra et la Côte d'Ivoire ont été honorés

à travers la recherche nationale sur la filière hévéa. Le Dr Obouyeaba Samuel, chercheur au Cnra, a été le grand lauréat de la plus grande distinction au monde en matière de recherche sur l'hévéa. Il

a remporté le prix Sekhar, la palme d'or décernée par l'Irdb au meilleur chercheur. Malgré ces résultats, le Cnra fait face à de nombreuses difficultés d'ordre structurel et budgétaire.

C'est pourquoi, il exprimé sa gratitude au ministre Mabri Toikeusse et à ses prédécesseurs pour l'adoption d'un plan de restructuration de 5 ans présenté le 30 mai 2010, pour remettre durablement le centre sur pied.

En ce début d'année, son vœu le plus cher est d'aboutir effectivement à la mise en œuvre de ce plan. Réceptif aux préoccupations du directeur du Cnra, le ministre Mabri a d'abord salué les performances enregistrées avant de se prononcer sur les acquis et les perspectives de son département ministériel.

« L'année 2019, nous a offert l'occasion de procéder à l'examen des questions qui nous préoccupent et ce, dans un cadre participatif. Il s'agit, entre autres, de la politique de l'enseignement supérieur et la recherche, des primes des agents, des heures complémentaires et de la rentrée harmonisée en septembre 2020 pour toutes nos universités et grandes écoles », a-t-il affirmé.

Sur la question de la rentrée harmonisée, il a fait savoir que le projet finalisé la semaine dernière par l'en-

semble des parties va être examiné en vue de dégager des moyens conséquents pour permettre aux universités d'offrir une formation de qualité aux jeunes et de respecter le calendrier académique. Par ailleurs, il a fait savoir que les efforts de réhabilitation des infrastructures et de construction de nouvelles salles et laboratoires se poursuivent.

Le ministre Mabri Toikeusse a aussi noté que dans le cadre du PsGouv et du programme de rentrée harmonisée, l'État continuera à améliorer le cadre de vie et de travail des enseignants, des chercheurs et des étudiants. Ainsi, précise-t-il, des cités universitaires, des salles, des restaurants et des amphithéâtres supplémentaires sont en cours de réalisation au profit des universités de San Pedro et de Bondoukou. A noter que Atta Rita, au nom de l'ensemble du personnel a traduit la reconnaissance au ministre pour les performances enregistrées depuis son arrivée à la tête de ce ministère ■

JEAN BAVANE KOUIKA

Célébration de l'excellence

La Douane récompense ses meilleurs agents et partenaires

Trois catégories de récipiendaires ont été honorés le 31 janvier, à l'Espace Latrille Deux-Plateaux, par la direction générale des douanes au cours d'une cérémonie dénommée « la nuit du mérite ». Il s'agit d'anciens responsables de la douane, des personnalités du secteur privé et des agents des douanes encore en activité. Se félicitant de l'institutionnalisation du prix d'excellence dédié aux agents et partenaires de la douane, le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a rappelé les enjeux d'une telle initiative. « Le prix d'excellence étant décerné à ceux de vos agents qui ont fait preuve de don de soi dans l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues, il y a lieu d'en faire un instrument pri-



Le prix du meilleur agent des douanes 2019 a été enlevé par Ouattara Kouamé Nestor Amadou, encadré par le ministre en charge du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo et du général Da Pierre Alphonse, Dg des Douanes. (PH : DR)

vilégié de management, car la corporation douanière a besoin de modèles, à savoir des agents imprégnés des valeurs cardinales du travail

bien fait, de l'effort et du mérite », a-t-il déclaré. La célébration d'anciens responsables de la douane, lors de la « nuit du mérite », ré-

pond au souci de perpétuer les acquis des devanciers, a indiqué le directeur général des douanes, le général Da Pierre Alphonse. « Bâtir

une douane de référence suppose le recours à l'expertise des anciens que vous êtes, vous qui nous aviez devancés dans le métier et qui aviez contribué à donner à la douane ses lettres de noblesse », s'est-il adressé aux anciens. Quant aux partenaires de la douane issus du secteur privé, ils ont été distingués en raison de la qualité de leurs prestations et de la régularité de leurs opérations contribuant à bien des égards à l'atteinte des objectifs assignés à la douane, selon le général Da Pierre Alphonse.

Concernant les agents encore en fonction, le jury a sacré Ouattara Kouamé Nestor Amadou, chef de section scanner, Bureau des douanes de Noé, de la direction régionale d'Abisso. Il a reçu le prix du meilleur agent des douanes ■

DAVID YA

Certificat des services du Trésor Public

Jacques Assahoré, directeur général du Trésor public :

« Mon projet est de bâtir une administration plus performante »

Le premier responsable du Trésor et de la Comptabilité publique passe en revue, dans cette interview exclusive, toutes les activités de son administration, les acquis et fait des projections.

Le Trésor Public s'est vu décerner la Certification Globale de l'ensemble de ses services sur toute l'étendue du territoire national à la norme internationale ISO 9001 version 2015. Quels sont les enjeux et les retombées de cette Certification ?

La certification globale des services du Trésor Public à la norme ISO 9001 version 2015 est la résultante d'une vision que j'ai largement partagée avec l'ensemble de mes collaborateurs.

En effet, dès ma prise de fonction en 2016, je leur ai présenté mon projet d'entreprise, à savoir bâtir une administration du Trésor Public plus performante, capable d'accompagner efficacement la croissance économique forte, amorcée depuis plusieurs années.

Aussi un Plan Stratégique de Développement dénommé Psd 2016-2020 du Trésor Public a-t-il été mis en place. Ce plan comprend quatre axes, à savoir : accélérer la modernisation des outils et méthodes de gestion ; accroître et pérenniser la capacité de financement de l'État ; améliorer la transparence et la gouvernance ; renforcer les capacités opérationnelles et le bien-être social du personnel.

Par rapport à l'axe d'accélération et de modernisation des outils et méthodes de gestion, un objectif stratégique a été retenu, et vise à « assurer la certification globale du Trésor Public », ce d'autant plus que notre institution disposait d'atouts indéniables :

- La démarche qualité était déjà implémentée au Trésor Public depuis plusieurs années ;

- Deux postes comptables avaient été certifiés à la norme ISO en 2008 et en 2011.

Nous avons donc au niveau de la Direction générale, poussé nos équipes à aller plus loin. C'est ainsi qu'à la suite de l'audit de notre Système de Management de la qualité réalisé du 22 au 28 novembre 2019 par l'organisme de certification Afnor, le Trésor Public s'est vu dé-



cerner le Certificat ISO 9001 version 2015, sur l'ensemble des activités métiers de ses services repartis sur l'en-

- Renforcer la crédibilité et améliorer l'image de marque du Trésor Public ;
- Renforcer également la

l'État par le renforcement de la Qualité de sa signature sur les marchés financiers et de capitaux ;

« Au titre du marché financier régional, il est prévu un objectif de mobilisation de 1 001,5 milliards sur le montant total de 1 494,4 milliards FCfa ».

semble du territoire national. Les enjeux et les retombées de la certification globale à la norme ISO 9001 version 2015 peuvent être appréciés à plusieurs niveaux :

- Au niveau de l'État et donc du Trésor Public, en tant qu'Administration Financière au cœur de la gestion des Finances Publiques, la certification va significativement contribuer à :

- confiance des Usagers/ Clients et des parties intéressées pertinentes ;

- Améliorer la qualité des prestations fournies aux usagers/clients ;

- Accroître l'harmonisation des méthodes et le partage des bonnes pratiques dans l'ensemble de nos services ;
- Mobiliser à moindre coût les ressources nécessaires au financement du budget de

ses préoccupations.

Face aux diverses sollicitations des usagers/clients, les agents du Trésor Public doivent développer une écoute attentive en démontrant en toute circonstance, leur capacité d'adaptation, en recherchant en permanence la performance opérationnelle.

Vu que l'ensemble des services du Trésor Public sur toute l'étendue du territoire national est certifié. Peut-on en déduire que les quelques griefs qui vous étaient faits par le passé » par certains fournisseurs de l'État ont trouvé solution ?

-La certification à la norme ISO, qu'il s'agisse d'un organisme privé ou d'une administration publique, représente une véritable opportunité pour approfondir et optimiser son Système de Management.

En conséquence de quoi, les dirigeants et les acteurs opérationnels doivent tout faire pour accroître la satisfaction des usagers/clients dans la fourniture de leurs prestations de service.

Il en découle que les usagers/clients du Trésor Public doivent être rassurés de ce que tout est mis en œuvre, en terme de dispositif, pour prendre rapidement et efficacement en charge les éventuels dysfonctionnements qui pourraient survenir dans la fourniture du service ou des prestations auxquels ils ont droit.

En effet, un accent particulier est mis sur l'application rigoureuse des dispositions relatives aux engagements de service, notamment en matière d'accueil physique et téléphonique, de traitement des plaintes et réclamations et plus spécifiquement, en matière de prise en charge et de paiement des mandats de dépenses.

Dans ce domaine, en particulier, nos engagements nous conduisent à procéder au paiement de dépenses prises en charge, en prenant en compte les critères d'antériorité et de maturité des mandats.

Bien entendu, les dysfonctionnements peuvent survenir dans la gestion pratique des services. Mais notre dispositif de veille et d'alerte est là pour nous permettre d'apporter les corrections nécessaires.

Ce dispositif est évalué périodiquement pour nous permettre de nous assurer qu'il fonctionne et qu'il demeure efficace.

Vous avez reçu une certification globale, là où d'autres n'ont fait certifier que des services particuliers, quel est votre secret et pourquoi avoir été si loin ?

-L'objectif visé à travers la certification de l'ensemble des services du Trésor Public est d'éviter une administration à deux vitesses dans laquelle certains services fonctionnent bien à la satisfaction des usagers/clients et d'autres un peu à la traîne.

La performance globale de nos services ne peut être véritablement appréciée que si tous partagent les mêmes méthodes et outils de gestion ainsi que les bonnes pratiques internationalement admises.

Le Trésor Public étant investi d'une mission de service public et présent sur l'ensemble du territoire national, il est important qu'il puisse offrir la même qualité de prestation au citoyen lambda qui se présente à son bureau quel que soit son lieu de résidence géographique.

Le faisant, le Trésor Public met en application les dispositions de l'article 42 de la Constitution qui dispose que « l'État et les collectivités publiques doivent garantir à tous un service public de qualité, répondant aux exigences de l'intérêt général » et rend visible l'orientation client de son système de management de la qualité.

Bien entendu, au départ nous avons procédé par étape, en faisant certifier d'abord deux postes comptables, en l'occurrence la Trésorerie Générale de Yamoussoukro et l'ex-Agence Comptable de la Dette Publique.

C'est la capitalisation de cette expérience réussie au niveau de ces deux sites pilotes et son déploiement opérationnel au niveau de l'ensemble des services qui vaut aujourd'hui au Trésor Public d'obtenir la Certification globale.

A l'instar des années antérieures, le Trésor public sera encore mis à contribution pour mobiliser des ressources sur les marchés financiers. A combien se chiffre votre objectif cette année (2020) ?

-Le besoin de financement sur les marchés financiers régional et international au titre de l'année 2020 s'élève à 1 494,4 milliards FCfa, soit 18,53% des ressources totales du budget 2020. Au titre du marché financier régional, il est prévu un objectif de mobilisation de 1 001,5 milliards sur le montant total de 1 494,4 milliards FCfa.

Il convient de noter que sur les trois dernières années, le Trésor Public a atteint ses objectifs en mobilisant les ressources mises à sa charge :

- 2017 : 1 583,5 milliards FCfa dont 851,3 milliards sur le marché régional ;
- 2018 : 1 581,3 milliards FCfa dont 466,3 milliards sur le marché régional ;
- 2019 : 1 486,5 milliards FCfa dont 982,5 milliards sur le marché régional.

Quelle sera votre stratégie pour atteindre cet objectif ?

-Notre stratégie s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme, qui vise à optimiser le profil coût-maturité de tout nouvel endettement commercial, et s'articulera ainsi autour des principaux objectifs directeurs suivants :

- la mobilisation rapide et efficace des ressources nécessaires à l'exécution budgétaire 2020 ;
- la poursuite de la gestion du risque de change, en garantissant une exposition stable ou décroissante ;
- la poursuite du travail de diversification de la base investisseurs et des sources de financement du pays ;
- le maintien de marges de manœuvre suffisantes vis-à-vis des ratios d'Avd (analyse de viabilité de la dette) à moyen-terme afin de maintenir le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire à un niveau modéré.

Quelle est la stratégie de collecte de l'épargne intérieure du Trésor public ?

-Vu les coûts que peuvent engendrer le recours à des capitaux extérieurs, la mobilisation de l'épargne intérieure représente un moyen approprié de maintenir la

croissance forte et inclusive amorcée depuis plusieurs années. Aussi, le Trésor public a-t-il développé une stratégie axée principalement sur la mise sur le marché de produits d'épargne dénommés « Bons et Obligations du Trésor inscrits en compte courant dans les livres de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (Accd) ».

Il faut dire que ces titres publics à court, moyen et long termes recèlent en eux-mêmes des caractéristiques générales qui en font des canaux efficaces de mobilisation de l'épargne locale. Institués respectivement par des arrêtés de 2005 et 2008, les Bons et Obligations du Trésor affichent des taux d'intérêt très compétitifs et rémunérateurs, allant de 3,75% à 8,25% selon les produits. Bien plus, les intérêts assortis ne sont plus soumis à l'impôt sur le Recouvrement des Créances (Irc) depuis la réforme introduite par l'annexe fiscale 2019.

Au-delà de cette attractivité intrinsèque, la mobilisation des produits d'épargne du Trésor public a été renforcée avec l'extension du public cible qui comprend désormais, outre les personnes physiques, les groupements associatifs et les mutuelles



« Les souscriptions aux Bons et Obligations du Trésor sont passées à 1 297 600 000 FCfa en 2016 (...) à plus de 6,9 milliards de FCfa en 2019 ».

la volonté d'optimiser la collecte de l'épargne intérieure. D'ailleurs, dans une logique de digitalisation, les titres d'épargne du Trésor Public seront bientôt accessibles en ligne à travers le lien « investir.tresor.gouv.ci ».

Cette approche fondée sur le renforcement de l'attractivité des produits ainsi que le développement d'une démarche de proximité a permis de mobiliser d'importantes ressources. Ainsi, de 890 510 000 FCfa en 2005, les souscriptions aux Bons et Obligations du Trésor sont passées à 1 297 600 000 FCfa en 2016 avant d'atteindre 3,5 milliards de FCfa au titre de l'année 2018. En 2019, ce montant a presque doublé avec une mobilisation de plus de 6,9 milliards de FCfa.

A travers la banque du Trésor votre institution se rapproche chaque jour davantage de la population. Quel bilan faites-vous de cette opération de décentralisation ?

-Dans le Psd 2016-2020 du Trésor, il est prévu l'ouverture de 14 agences. Au 31 décembre 2016, la banque des dépôts du Trésor comptait 35 agences. Au 31 décembre 2019, elle compte 45 agences. Donc, de 2017 à 2019, la banque a ouvert 10 agences et 5 guichets dans le nord du pays. Il s'agit des agences de Tiassalé, Dimbokro, Tanda, Touba, Toulepleu, Botro, Sinfra, Zuénoula, Grand-Lahou et Bonoua. Les guichets sont à Tienko, Tiémé, MBengué, Kaniasso et Dianra. Celui de Dianra ne fonctionne pas encore car les

travaux de Côte d'Ivoire Télécom sont en cours d'achèvement.

Concernant les dépôts, ils ont progressé de 130% en 3 ans passant de 402 milliards en 2016 à 927 milliards au 31 décembre 2019. Cette performance est le fait essentiellement des structures publiques qui réalisent une augmentation de 141%. En effet, depuis 2017, toutes les ressources des entités publiques sont centralisées à la banque des Dépôts du Trésor. Même les dépôts privés connaissent une hausse importante de 12 milliards de FCfa durant ces trois ans.

L'implantation de la Banque des dépôts du Trésor à l'intérieur du pays va-t-elle se poursuivre ? Quelles sont les localités qui sont visées cette année ?

-L'objectif du Trésor Public est d'ouvrir une agence de la Banque des dépôts du Trésor dans chaque ville du pays là où le système bancaire classique est absent ou insuffisamment représenté. Pour ce faire, le Trésor Public a réalisé une étude qui a abouti à l'élaboration de la cartographie des localités à forte potentialité économique et des populations à forte culture d'épargne. Les agences sont installées sur la base de cette étude. Cette année 2020, le Trésor Public ouvrira des agences dans les localités de Jacqueville, Akoupé, Tabou, Bonon. ■

RÉALISÉE
PAR AMEDÉE ASSI

La suite dans notre
édition de demain

Les résultats de l'élargissement du réseau des agences de la banque du Trésor

	Données	2016	2019	Taux d'accroissement
Dépôts en milliards	Globaux	402	927	130,60%
	Publics	363	876	141,32%
	Privés	39	51	30,77%
Clientèle	Globale	52 546	70 248	33,69%
	Publique	2 873	5 438	89,28%
	Privée	49 673	64 810	30,47%
Comptes ouverts	Globaux	62 157	81 641	31,35%
	Publics	9 754	13 868	42,18%
	Privés	52 403	67 773	29,33%

Marchés publics

Un nouveau code lancé pour renforcer la transparence

Yaya Keho, directeur de cabinet adjoint, du ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, explique les innovations de cet instrument de gestion de la commande publique.

Comment en est-on arrivé à l'adoption de ce nouvel Instrument ?

L'adoption du nouveau Code des marchés publics s'est faite dans un cadre participatif faisant intervenir, sous la présidence du Cabinet du ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État (Mpmbe), la Direction des marchés publics (Dmp), l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (Anrmp) et le Bureau national d'études techniques et de développement (Bnetd), mais également les opérateurs économiques et la société civile.

La réforme ayant conduit au nouveau Code des marchés publics a été conduite par deux organes : le Comité de pilotage, présidé par le Directeur de Cabinet adjoint du ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, représentant l'autorité de tutelle des marchés publics ; le

Comité technique, composé de cadres de la Dmp, de l'Anrmp et du Bnetd.

Le Comité de pilotage a démarré, le 3 mai 2017, ses travaux de validation du projet de texte soumis par le consultant.

Ce processus a conduit à un séminaire de validation du projet de Code des marchés publics du 12 au 14 décembre 2018 à Yamoussoukro.

A l'issue de ce séminaire, différents ateliers et séances de travail du Comité de pilotage et du Comité technique ont permis d'arrêter une mouture finale qui a été sanctionnée par l'ordonnance n°2019-679 portant nouveau Code des marchés publics.

Quelles sont les principales innovations du Code des marchés publics ?

Le nouveau Code des marchés publics apporte d'importantes innovations. A titre d'illustration, permettez-moi



PHOTO : DR

de citer les points suivants : le nouveau Code des marchés publics a été pris par ordonnance en date du 24 juillet 2019 en application des dispositions de l'article 101 de la Constitution, qui prévient que la loi définit les

règles concernant les modes de gestion publique des activités économiques et sociales de l'État. Le nouveau Code se distingue en cela des codes précédents qui avaient été pris par décret ; l'introduction du principe de la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation, assurées par trois entités différentes, à savoir les autorités contractantes, la structure administrative chargée du contrôle des marchés publics et l'autorité de régulation des marchés publics. Ceci pour renforcer la transparence dans la gestion des procédures. L'introduction d'un nouvel acteur, dénommé « Personne Responsable des Marchés publics », qui est la personne mandatée par l'autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés publics. Il est bon d'indiquer qu'aux termes du nouveau Code, la Personne responsable des

Marchés est désignée parmi les directeurs de cabinet de chaque ministre. La suppression de la Commission administrative de conciliation (CAC) en tant qu'organe des marchés publics et ses missions et attributions ont été reversées à l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (Anrmp). Le nouveau code des marchés publics commande aussi la mise en place d'une Commission d'ouverture des plis et de Jugement des offres (Cojo) auprès des Institutions, le retrait de la structure administrative chargée du contrôle des marchés publics de la Commission d'ouverture des plis et de Jugement des Offres en lieu et place d'un rapporteur unique.

Quel bénéfice en tirera le secteur privé, en particu-

Il y a-t-il des PME ?

Il convient de rappeler qu'aux fins de remédier aux difficultés notées au niveau de la participation des Pme à la commande publique, le gouvernement ivoirien a pris plusieurs mesures. Le nouveau Code des marchés publics vient renforcer ces mesures, notamment en portant la part de marchés réservés aux Pme à 30% de la masse budgétaire soumise à marchés ; relevant à 15% la marge de préférence en cas de sous-traitance minimale de 30% à une Pme, en portant à 15 jours le délai minimum laissé aux entreprises en cas de modification du dossier d'appel d'offres et en ouvrant le droit aux entreprises de demander la résiliation par devant les instances judiciaires, en cas de non-paiement du marché, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant 3 mois.

GERMAINE BONI



AVIS D'APPEL D'OFFRES ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 07/02/2020 ÉMISSION SIMULTANÉE

L'AGENCE UMOA-Titres ET LE TRÉSOR DU SÉNÉGAL portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession d'obligations du Trésor dont les termes sont les suivants :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	ÉTAT DU SÉNÉGAL	
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	50 000 millions de FCFA	
DATE DE VALEUR	10 février 2020	
Adjudication	OAT 3 ans	OAT 5 ans
Valeur nominale unitaire (en FCFA)	10 000 FCFA	10 000 FCFA
Prix	Multiples	Multiples
Taux d'intérêt	5,80%	6,00%
Échéances	10 février 2023	10 février 2025

25% DU MONTANT MIS EN ADJUDICATION SONT OFFERTS SOUS FORME D'OFFRES NON COMPÉTITIVES (ONC) AUX SPÉCIALISTES EN VALEURS DU TRÉSOR (SVT) HABILITÉS DE L'ÉMETTEUR RÉGI PAR LE RÈGLEMENT N°06/2013/CM/UMOA SUR LES BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR ÉMIS PAR VOIE D'ADJUDICATION AVEC LE CONCOURS DE L'AGENCE UMOA-TITRES.

--- DÉPÔT DES SOUMISSIONS ---

Date : Vendredi 07 février 2020 à 10h30mn TU (Heure limite)

Les offres seront reçues à travers l'application
SAGETIL-UMOA

OAT 3 ans : Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 5,80% l'an dès la première année.

OAT 5 ans : Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 6,00% l'an dès la première année.

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres
M. Adrien DIOUF

Dakar, le 29 janvier 2020
Le Directeur Général de la Comptabilité Publique du trésor de
la République du Sénégal
M. Cheikh Tidiane DIOP

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres :
email : adjudications@umoa-titres.org/ Tel : +221 33 839 10 10 / Fax : +221 33 839 45 57

Regard

Héritiers d'Houphouët-Boigny

Certains suiveurs d'un homme politique qui se réclame "héritier putatif" du père de la nation ivoirienne, Félix Houphouët-Boigny, avaient, avant la rencontre du Chef de l'État, Alassane Ouattara et de la reine des Baoulé, Akoua Boni II, indiqué que le Président la solliciterait pour négocier le retour d'Henri Konan Bédié au sein du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RhdP). Ils en ont ri. Béatement. Pour eux, c'est un signe de faiblesse. Leur champion paraît donc à leurs yeux comme le plus fort. A la vérité, ils n'ont rien compris de l'enseignement de Félix Houphouët-Boigny qu'ils disent être leur père, leur repère. Alassane Ouattara démontre, par sa démarche qui consiste à rassembler tous les "fils" du premier Président de la Côte d'Ivoire, qu'il est celui qui a tout compris. Comme son mentor, il sait qu'on ne construit un pays dans

ETIENNE ABOUA

la division. Il ne ménage aucun effort pour que la raison visite tout le monde. Dans ses messages, à aucun moment, il n'a lancé de piques à celui qui peut redevenir son allié, puisque demeurant toujours "son aîné". On se souvient de ses propos lors de sa visite d'État, en septembre 2019, à Dimbokro. Il n'a pas hésité à dire merci à Henri Konan Bédié pour le soutien qu'il lui a apporté en avril 2018, à l'occasion des obsèques de son grand frère, El Hadj Sinaly Ouattara. Le contact entre les deux hommes n'est pas rompu. Il y a certes des divergences, mais ne dit-on pas que la politique, c'est l'art de l'impossible, le lieu où l'impossible devient possible. C'est ce que la reine Akoua Boni II souhaite. Et c'est ce que doivent souhaiter tous ceux qui gravitent autour de ces deux leaders. Il faut les aider à avoir à nouveau la même vision. C'est pourquoi nous, à notre niveau, nous demandons au président Bédié de fixer la date de la rencontre qu'il doit avoir avec les émissaires de la reine. La balle est dans son camp. La réconciliation des Houphouëtistes ne dépend plus que de lui. La main du Chef de l'État est toujours tendue. ■

Visite du Chef de l'État à Sakassou Ouattara prône l'union des Ivoiriens et le rassemblement des enfants d'Houphouët-Boigny

Depuis la capitale du royaume du peuple baoulé où il a été accueilli dans l'allégresse, par des hommes, femmes et jeunes venus des villages de Sakassou et des villes voisines, le Président de la République a lancé un message pour la paix et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.



Le Président de la République a rendu une visite de courtoisie, samedi, à la Reine des baoulé. (PHOTOS: HONORÉ BOSSON)

En recevant la Reine du peuple baoulé, Nanan Akoua Boni II, à Abidjan en octobre 2018, le Chef de l'État Alassane Ouattara avait pris l'engagement de se rendre à Sakassou pour la saluer. N'ayant pu le faire l'an dernier, ce n'est que le 1^{er} février qu'il a effectué le déplacement. Après un entretien privé entre la Reine et lui qui a duré plus d'une heure, le Président Ouattara a échangé avec les chefs traditionnels dans la cour royale. Il s'est dit honoré de se retrouver à Sakassou. Il en a profité pour remercier tous ceux qui ont pris l'engagement, depuis le 6 décembre 2019 à Yamoussoukro, de rencontrer le président du Pdc-Rda, Henri Konan Bédié, afin de lever les malentendus. Alassane Ouattara a également exprimé sa totale disponibilité: « Il est important que tous les enfants d'Houphouët puissent se retrouver pour consolider cette cohésion ». En effet, le Président Ouattara reconnaît que depuis son accession au pouvoir, cette cohésion a permis à la Côte d'Ivoire de faire un bond qualitatif

dans plusieurs domaines : sécurité, électrification, santé, hydraulique, sport, économie, école, etc. « Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire se distingue partout, et j'en suis fier », se réjouit-il. Pour le Chef de l'État, dans « une famille, il peut y avoir

des malentendus ». Mais, ce qui importe, ajoute-t-il, « c'est l'avenir du pays. Tout doit être fait pour la cohésion. Il y a beaucoup de partis politiques, mais cela ne doit pas diviser la famille. Je ferai tout pour rassembler les enfants d'Hou-

phouët et tous les enfants de Côte d'Ivoire ». Aussi a-t-il exhorté, en cette année 2020 (une année électorale), les chefs de canton, de tribu, de village et de communauté à continuer à prier pour la cohésion et la paix en Côte

d'Ivoire. Il a rassuré les uns et les autres que l'élection présidentielle sera transparente et ouverte. Alassane Ouattara a promis que nul ne sera exclu de cette joute. ■

EMMANUEL KOUASSI
(ENVOYÉ SPÉCIAL)



De nombreux cadres et chefs traditionnels du royaume baoulé étaient présents.

Nanan N'Goran Koffi (*porte-parole*):

“Nanan Akoua Boni II souhaite voir Bédié et Ouattara, cette année, se parler sous l'arbre à palabres, ici, à Sakassou”

Le chef du canton Fahafoué, nanan N'Goran Koffi II, qui avait la lourde responsabilité de parler au nom de la Reine du royaume baoulé, a souligné que cette heureuse circonstance que constitue la visite du Chef de l'État à la Reine donne d'espérer en des lendemains meilleurs. Il a transmis un vœu de Nanan Akoua Boni II. Celui de voir « Bédié et Ouattara, cette année, se parler sous l'arbre à palabres, ici, à Sakassou ». A part cette préoccupation, Nanan N'Goran Koffi II a dit au Chef de l'État que la Reine lui confie tous les cadres de Sakassou et lui demande d'être leur protecteur.

Et d'ajouter : « Monsieur le Président de la République, le peuple baoulé, épris de paix, dans sa très grande majorité, se tient à vos côtés en toute circonstance ». Il a, à cette occasion, rappelé que le 6 décembre dernier, une délégation a été constituée pour aller rencontrer le président Henri Konan Bédié. Il a informé l'assistance que celle-ci attend une date fixée par Konan Bédié pour que cette ren-



Nanan N'Goran Koffi a, au nom de la Reine, souhaité voir une rencontre Bédié-Ouattara. (PHOTOS: HONORÉ BOSSON)

contre d'échange ait lieu. Dans son allocution de bienvenue, Nanan N'Goran Koffi II a remercié, comme il se doit, le Président Ouattara pour les travaux qui ont été réalisés à l'occasion de cette visite. Rendant coquette et attrayante la ville de Sakassou. Le porte-parole de la Reine n'a pas omis de dire merci à Alassane Ouattara pour toutes les autres actions de développement menées en

faveur du peuple baoulé depuis son accession au pouvoir. La Reine, très heureuse de cette visite du Président Ouattara, lui a offert des pagnes baoulé, des bœufs, des moutons et des attributs royaux (des cannes, chasse-mouches... et 400 kg de riz). Il est bon de noter que le Président Alassane Ouattara est membre d'une coopérative rizicole à Sakassou. Aux membres de la cour

royale, aux chefs de canton, aux 172 chefs de village du département de Sakassou, aux

chefs de communauté, aux religieux musulmans et chrétiens, Alassane Ouattara a fait des dons

(en numéraires) de 20 millions de F Cfa. ■

EMMANUEL KOUASSI
ENVOYÉ SPÉCIAL

● Ouattara promet de bitumer l'axe Tiébissou-Sakassou

Le Président de la République, en évoquant samedi le bitumage de la route Sakassou-Tiébissou long de 33 km, a suscité des cris de joie au sein de la population de la capitale du royaume baoulé. Le Président Ouattara a promis de bitumer cette voie dans la période de 2020 à 2025. Tout en rappelant que tous les chefs-lieux de département seront reliés par des voies bitumées. Il a publiquement décidé de faire accélérer ce processus en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Elles ont accueilli avec allégresse cette nouvelle du bitumage futur de ce tronçon parce qu'elles vivent un véritable calvaire en se rendant de Sakassou à Tiébissou et vice-versa. En effet, compte tenu de l'état de dégradation de cette voie, il faut mettre près de deux heures. Une si-

tuation qui pousse tous ceux qui partent de Sakassou à transiter par Bouaké avant d'arriver à Tiébissou. Soit 116 km. Ainsi, le bitumage du tronçon routier Tiébissou-Sakassou constitue une préoccupation majeure pour la Reine et le maire Kouadio Kouamé Eugène. A Sakassou, Alassane Ouattara a pris d'autres engagements. Il a donné l'assurance que la ville de Sakassou sera dotée, cette année, d'un commissariat de police. Il a également annoncé que le Premier ministre prendra toutes les dispositions pour que la commune ait, cette année, un château d'eau digne de ce nom. Les problèmes fonciers qui dégénèrent en conflits intercommunautaires, avec parfois des pertes en vie humaine, ont été évoqués. Le Chef de l'État a chargé les chefs traditionnels de conti-

nuer à sensibiliser les populations à la paix afin d'éviter ce genre de situation qui ennuie les familles. Autre engagement : faire encore plus contre l'orpaillage clandestin. Ce fut l'occasion pour le Président Ouattara de remercier le ministre des Mines et de la Géologie, Jean-Claude Kouassi « qui a fait un travail remarquable ». Il a rappelé que la pollution de l'eau et la dégradation des terres sont des conséquences de l'orpaillage clandestin. « Nous voulons vivre dans un environnement sain. Les terres ne doivent donc pas être dégradées », a indiqué Alassane Ouattara. La question de la revalorisation du prix de l'anacarde a été soumise au Chef de l'État. Sa réponse : « Nous ferons tout ce qu'il faut pour que les paysans bénéficient du fruit de leur labeur. ■

E. KOUASSI



Les populations ont réservé un accueil chaleureux au Président Ouattara.

● La Reine arrive, les autres chefs enlèvent leurs couronnes

Le Chef de l'État a été accueilli à l'entrée de la ville (route Bouaké), à sa descente d'hélicoptère à 10 heures, par le président du Sénat, Jeannot Ahoussou-Kouadio, d'autres présidents d'institution, des membres du gouvernement, des élus et cadres locaux. Alassane Ouattara était accompagné du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Après l'accueil, le Président s'est rendu à la résidence de la Reine pour un entretien privé sous les ovations de la population sortie nombreuse, massée le long de la voie principale de la ville. Après les échanges, la Reine Akoua Boni II a devancé son hôte à la cour royale où l'at-

tendaient des ministres, des membres du corps préfectoral, des chefs traditionnels richement habillés... A l'extérieur de la cour, des danses folkloriques rivalisaient d'ardeur et de savoir-faire : Goly, Adjémlé, Fiélou, pour ne citer que ces danses. Avant l'arrivée de Nanan Akoua Boni II, il a été demandé à tous les chefs de canton, de tribu et de village de ne pas porter de couronne en sa présence. A 12h20, lorsqu'elle fait son entrée dans la cour royale, le tambour parle leur retentit. Des gretots aussi. La Reine s'est recueillie sur la tombe de ses défunts prédécesseurs avant de se diriger vers la place de la rencontre. Tout le monde s'est levé et, d'un seul geste,

les autres chefs ont enlevé leurs couronnes. Interprétant ce geste d'ensemble, le ministre de la Culture et de la Francophonie, Maurice Bandaman, a évoqué cet adage : « Quand la tête est là, le genou ne porte pas de chapeau ». Dans son commentaire, il a fait comprendre que « c'est la preuve de la reconnaissance du peuple baoulé à la Reine Akoua Boni II ». Une vingtaine de minutes après, le Président Alassane Ouattara fait son entrée. La joie des uns et des autres était à son paroxysme. Ce qui a fait dire à un chef traditionnel ceci : « Alla Gnissan a honoré le royaume » ■

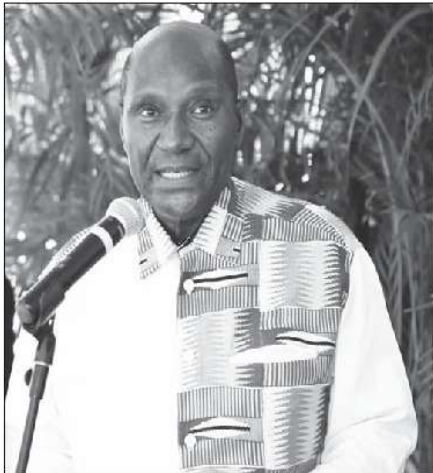
E. K.

Présidentielle 2020

Kablan Duncan rassure le corps diplomatique

Pour la neuvième fois consécutive, le vice-Président et son épouse ont convié le corps diplomatique à un déjeuner à leur résidence de Grand-Bassam.

Le gouvernement ivoirien mettra tout en œuvre pour garantir un climat de paix et de sécurité, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2020. C'est la profession de foi du vice-Président de la République Daniel Kablan Duncan, au cours du déjeuner qu'il a offert aux diplomates en sa résidence de Grand-Bassam, le 1er février. « Ce scrutin sera démocratique, libre, transparent et apaisé », a-t-il précisé. Cette cérémonie, à sa neuvième édition, consacre ainsi une tradition, a assuré le numéro deux ivoirien, face aux membres du corps diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire, avec à leur tête le Nonce apostolique, doyen du corps diplomatique, Mgr Paolo Borgia. La rencontre a enregistré la présence de plusieurs ministres dont Marcel Amon-Tanoah, en charge de la diplomatie, des autorités administratives et coutumières de la région du Sud-Comoe, des guides religieux...



Le vice-Président et les diplomates ont posé pour la postérité, à la fin du déjeuner (PHOTOS: PORO DAGNOGO)



Le vice-Président de la République a saisi cette occasion pour inviter les diplomates au renforcement des relations avec son pays. Pour lui, il s'agit d'« œuvrer sans relâche à l'accroissement et

au renforcement de la qualité de nos relations pour un partenariat gagnant-gagnant ». Il n'a pas manqué de saluer, à sa juste valeur, l'amitié que tous ces pays témoignent à la Côte d'Ivoire. La raison de ces

bonnes relations s'explique, selon lui, par la politique de paix du premier Président de la Côte d'Ivoire résumée dans une de ses pensées. « Cette pensée du père-fondateur de la Côte d'Ivoire, Houphouët-Boigny, assure que notre pays est l'ami de tous et l'ennemi de personne », a indiqué le vice-Président de la République, par ailleurs ancien ministre des Affaires étrangères. Daniel Kablan Duncan a ajouté que le Président Houphouët disait souvent « la Côte d'Ivoire demeurera toujours fidèle à ses amitiés ». Évoquant le chapitre de l'intégration africaine, le vice-Président a fait savoir que son pays tiendra toujours ses engagements au niveau continental et sur l'échiquier international. « En Afrique, la Côte d'Ivoire est partie prenante de toutes les grandes initiatives qui visent à renforcer l'intégration de nos

États », a-t-il affirmé. Il s'est félicité du rôle prépondérant que joue le pays dans la lutte contre le terrorisme. Le Nonce apostolique, Mgr Paolo Borgia, a traduit les « remerciements sincères » du corps diplomatique au vice-Président et à son épouse qui les ont invités dans la ville balnéaire de Grand-Bassam. « En nous invitant chez vous, vous traduisez la profondeur de nos amitiés avec la Côte d'Ivoire », a indiqué le doyen du corps diplomatique qui a insisté sur la légendaire hospitalité de la Côte d'Ivoire. La cérémonie s'est achevée par des échanges de présents.

MARCEL APPENA

Coronavirus

Déclaration du porte-parole de l'ambassade de Chine en Côte d'Ivoire

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le 30 janvier que l'épidémie de coronavirus, dont l'épicentre se trouve en Chine, constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI). Il est vrai que depuis le mois de décembre 2019, une épidémie de pneumonie causée par le nouveau type coronavirus s'est produite brutalement et s'est répandue d'une manière inquiétante en Chine. On compte jusqu'au 31 janvier 9830 cas confirmés et 15238 cas suspects à travers le pays. Et parmi les cas confirmés, 213 sont décédés et 218 se sont rétablis.

Depuis que cette épidémie est éclatée, le gouvernement chinois a déployé des efforts forts d'une manière résolue et transparente pour enquêter sur la flambée en cours et l'endiguer. Le leadership et l'engagement politique au plus haut niveau du gouvernement chinois et une coopération ouverte et transparente entreprise par la Chine



avec la communauté internationale ont été hautement salués par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS lors d'une conférence internationale de l'OMS et d'un point de presse à Genève. « Pleines de dispositions prises par la Chine sont déjà au-delà des exigences demandées par l'OMS, ce qui constitue un modèle à la prévention et au contrôle de l'épidémie

à l'échelle internationale », signalé par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus. Et justement grâce à ces efforts déployés par la Chine, des cas confirmés hors de la frontière de la Chine ne constituent que 1% de ceux confirmés dans le monde entier et aucun cas de mort a été constaté pour le moment.

M. Tedros Adhanom Ghebreyesus a déclaré que cette déclaration d'USPPI

ne s'agit pas d'une inquiétude envers la Chine, mais d'une préoccupation sur « la possibilité que le virus se propage dans des pays dont les systèmes de santé sont plus faibles ». Cette déclaration ne s'agit pas non plus d'une méfiance de la Chine. Tout au contraire, il a plein de confiance que la Chine remportera la victoire dans cette bataille contre l'épidémie. Ainsi il « ne recommande pas et s'oppose réellement » aux restrictions de voyage ou de commerce avec la Chine.

Je tiens à adresser mes reconnaissances, au nom de l'Ambassade, au gouvernement et peuple ivoiriens qui se tiennent toujours à côté du gouvernement et peuple chinois dans ce combat dur contre cette épidémie. La Chine est prête à continuer de renforcer la coopération sanitaire internationale avec ses partenaires du monde entier dont la Côte d'Ivoire.

ZHOU Yi,

Directeur de la Section Politique
Fait à Abidjan, le 31 janvier 2020

La Case des mots
Par BENOIT HILI

La peste sous la veste

Qu'on atteste ou qu'on proteste, on le manifeste en gestes. On preste, on peste, on déteste, on conteste, on moleste, on admoneste dans le geste. Même manifeste, un silence reste un geste. Car tout geste n'est pas toujours manifeste. Ni céleste, ni funeste, le geste dépend de ce qu'on manifeste. On déteste du geste, comme on donne du geste. Donner ses restes à une table modeste reste forcément un geste de valeur céleste. Du reste, le geste de donner recèle un zeste de bonheur manifeste. Nos gestes cependant s'infestent comme au contact de la peste. Modeste brillait par ses gestes modestes jusqu'à ce que son environnement l'empeste et le rende immodeste. Céleste qui était d'un calme céleste, peste désormais comme un Plouï de l'Est. Enfin, la veste est au geste, ce qu'à l'orange est le zeste. L'immodeste, l'infeste ou le funeste empestent parfois sous une belle veste. Il reste donc, sans conteste, qu'il ne faut se fier à la veste, mais plutôt au geste.

Lutte contre la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers

Kobenan Kouassi Adjoumani fait des propositions aux acteurs de la filière

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a conduit, du 29 janvier au 1^{er} février, une mission de sensibilisation sur la commercialisation illicite de l'anacarde dans les régions de l'Indénié-Djuablin, du Gontougo et du Bounkani. Retour sur un marathon de quatre jours en prélude à la traite qui débutera dans moins de deux semaines.

D'Agniblékro à Bouna en passant par Koun-Fao, Assuékry, Bondoukou et Tanda, le vœu émis par les producteurs et acheteurs des noix de cajou est le même : une augmentation, ne serait-ce que de moitié, du prix du kilogramme de l'or gris, qui était de 375 F Cfa au cours de la campagne 2019. Mais ce n'est pas aussi facile qu'on le croit de procéder à cette augmentation souhaitée, même si, assure le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, cette demande a déjà été portée à l'attention du Chef de l'État qui prendra « certainement » une décision favorable les prochains jours avant l'ouverture officielle de la campagne prévue à la mi-février. Pour autant, « les producteurs ne doivent plus continuer à commercialiser illicitement » les noix de cajou vers les pays frontaliers. Ce, conformément au décret n° 2013-810 du 26 novembre 2013 qui interdit l'exportation des noix brutes par voie routière. Car, la sanction est désormais plus lourde envers les contrevenants à cette disposition, et elle va s'appliquer dans toute sa rigueur. Mais aussi parce que cette pratique cause en vérité un préjudice énorme



La campagne pour sauver filière anacarde dans le district du Zanzan a été un succès. (PH: DR)

à l'économie locale, l'économie de la filière, l'économie nationale et même aux producteurs eux-mêmes. On estime à 17 milliards de F Cfa le manque à gagner l'an dernier. C'est ce que Kobenan Kouassi Adjoumani est allé expliquer en long et en large, quatre jours durant (du 29 janvier au 1^{er} février), aux acteurs de la filière dans les régions de l'Est de la Côte d'Ivoire. L'Indénié-Djuablin, le Gontougo et le Bounkani sont, en effet, pointées du doigt comme étant les zones

où le phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers, notamment le Ghana, bat son plein. Le ministre de l'Agriculture, qui avait dans sa délégation les plus hauts responsables du Conseil du coton et de l'anacarde, a sillonné ces trois régions, animant des séances de sensibilisation dans les villes d'Agniblékro, Koun-Fao, Bouna, Assuékry, Bondoukou et Tanda où il a achevé la mission. À chaque étape, son message était le même et pouvait être ainsi

résumé : « Nos noix de cajou fuient abondamment vers les pays frontaliers, notamment le Ghana. Cela fait perdre beaucoup d'argent à notre région et à notre pays. Nous n'allons plus permettre cela ; toutes les personnes impliquées dans ce trafic illicite seront désormais lourdement sanctionnées ».

La zone industrielle, de gros investissements, etc., à condition que...

Mais Kobenan Adjoumani n'a pas fait que brandir la menace, il a aussi et surtout proposé un vrai deal aux acteurs de la filière cajou et à toutes les populations des régions sillonnées. En effet, Bondoukou attend depuis quelques années la construction d'une zone industrielle essentiellement dédiée à la transformation des noix de cajou. Un gros projet qui va contribuer au développement de la ré-

gion et régler le problème de l'emploi des jeunes. Mais à cause de la tendance baissière de la production dans la zone, ce projet a été bloqué par les autorités. En effet, a indiqué le ministre, de 136 000 tonnes de noix produites en 2014 dans le Zanzan, on est passé à 17 000 tonnes l'an dernier, alors que les plantations continuent de s'étendre et de produire. « Si vous voulez que le Chef de l'État nous offre cette zone qu'il nous a promise, arrêtons donc d'acheminer nos produits vers les pays voisins qui, au final, deviennent les plus gros bénéficiaires. Ce que vous ne savez pas, c'est qu'à cause de cette pratique, le Ghana par exemple qui a, en réalité, une petite production de 70 000 tonnes, est passée à 330 000 tonnes l'an dernier. Et au niveau international, on dit que c'est le pays qui a la meilleure qualité des noix, alors qu'on sait tous que cette production vient de notre région le Zanzan. Du coup, sur cette base, les investisseurs préfèrent installer leurs usines là-bas au détriment de notre pays. Au niveau national aussi, l'État se concentre sur les autres régions, notamment Bouaké et Korhogo à cause de nos chiffres qui sont à la baisse. Mais nous pouvons changer les choses si nous nous inscrivons dans le patriotisme économique et c'est notre région qui s'en trouvera la plus heureuse », a proposé le ministre Adjoumani. Une proposition qui, si on doit s'en tenir aux applaudissements, a été bien accueillie à toutes les étapes de la tournée. Bien plus, des engagements dans ce sens ont formellement

été pris par les autorités administratives, politiques et coutumières locales, ainsi que les producteurs et les acheteurs. Le ministre de l'Agriculture est allé plus loin en annonçant un investissement de 3,7 milliards de F Cfa que le Conseil du coton et de l'anacarde prévoit réaliser dans le district cette année, toujours à condition que les noix de cajou ne prennent plus la destination des pays frontaliers, mais plutôt des ports de la Côte d'Ivoire. Le deal a donc été conclu entre Kobenan Adjoumani et ses parents du Zanzan et sur cette base et eu égard des engagements des uns et des autres, on s'attend à ce que le district qui était, il y a quelques années, classée première zone productrice des noix de cajou en Côte d'Ivoire et qui a perdu ce rang à cause de la fuite des noix, retrouve sa place de leader. La Côte d'Ivoire reste de loin le premier pays exportateur de noix de cajou avec 800 000 tonnes en 2019. Mais la transformation locale est encore marginale avec moins de 10% de la production. La campagne de commercialisation 2020 devrait être officiellement lancée dans moins de deux semaines. Mais avant, le ministre de l'Agriculture effectuera cette semaine une autre campagne de sensibilisation contre ce même phénomène d'exportation illicite des noix de cajou dans les régions du Poro et du Tchologo où, a-t-on appris, le phénomène est tout aussi alarmant. ■

FAUSTIN EHOUMAN
ENVOYÉ SPÉCIAL

Les producteurs proposent 600 F Cfa au kg !

La solution au phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers est purement et simplement commerciale, si l'on en croit les différents acteurs. En effet, le prix minimum bord champ auquel les producteurs souhaitent vendre leurs produits est de 600 F Cfa contre les 375 F Cfa qui leur ont été imposés pendant la campagne 2019. C'est d'ailleurs autour de 600 F Cfa qu'ils vendraient leurs produits aux acheteurs véreux qui viennent pour la plupart du Ghana voisin. En tout cas, c'est ce que des planteurs et acheteurs agréés nous ont confié, le 1^{er} février à Bondoukou.

« Si le gouvernement rehausse le prix pour atteindre 600 F Cfa par exemple, les producteurs ne vont plus vendre leurs produits aux acheteurs et pisteurs non agréés. Aussi, ont-ils besoin de financement à l'en-

tame de chaque campagne », a expliqué Prince Timité, président de la coopérative Anuando, basée à Bondoukou. Ses propos ont été corroborés par Daouda Ouattara, acheteur agréé. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ces acheteurs véreux, « non reconnus par les autorités ghanéennes », comme l'a précisé le ministre Adjoumani, proposent ces prix parce qu'ils ne sont soumis à aucune taxe et que « l'activité en elle-même est mafieuse ». Une autre cause expliquant le phénomène de la fuite de noix et le fait que les noix ivoiriennes sont jugées de qualité inférieure à celles du Ghana, c'est le démarrage un peu tardif de la campagne en Côte d'Ivoire. En effet, selon leur porte-parole à Tanda, Adingra Kouman, les producteurs commencent à récolter les noix dès le mois de décembre, et à cette période elles sont de meilleure qualité. Or, la

campagne en Côte d'Ivoire est fixée généralement à mi-février. Un décalage qui, ajouté à quelques difficultés d'accès au niveau du port d'Abidjan, les désavantage. Conséquence : certains producteurs cèdent à l'offre des marchands véreux qui, eux, occupent le marché avant même la fixation du prix. Les producteurs ont aussi déploré le manque de matériel végétal et le mauvais mécanisme de distribution de la sacherie. Quant aux acheteurs agréés, ils ont plaidé pour que les sanctions soient appliquées. D'après leur porte-parole, Binin Ouattara Mahaman, les acheteurs de Tanda ont mis en place une structure dénommée Agri-police pour faire la surveillance et diffuser toutes informations relatives aux cargaisons de produits en partance pour le Ghana. ■

F. EHOUMAN

ANNONCE

Invité des rédactions de *Fraternité Matin*, le Pr Justin Koffi, directeur général de l'Arre, s'est prononcé sur le thème : « Le Système de récépissé d'entreposage (Sre), opportunité pour la transformation locale des matières premières », le 30 janvier.

L'INTÉGRALITÉ DES ÉCHANGES AVEC LES JOURNALISTES À PARTIR DU 4 FÉVRIER 2020.

Foncier urbain, hôpitaux, lutte contre la cybercriminalité... Ce que le gouvernement a décidé hier

Le Chef de l'État, Alassane Ouattara, a présidé, hier, au Palais présidentiel, le traditionnel Conseil des ministres.



Le Conseil des ministres a planché, hier, sur de nombreux dossiers, notamment la réhabilitation de certains hôpitaux. (PHOTOS: HONORE BOSSON)

Foncier urbain. Réhabilitation d'hôpitaux. Lutte contre la cybercriminalité... sont autant de sujets qui étaient sur la table du Conseil des ministres d'hier. Lors de son point-pressé qui se tient juste après ledit Conseil, à la salle mosaïque du Palais présidentiel, le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, porte-parole du gouvernement, a fait savoir que sur tous ces sujets, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Concernant le foncier urbain, il a indiqué que le Conseil a adopté un projet de loi instituant un Code de l'urbanisme et du domaine foncier urbain. "Ce projet de loi rassemble les normes législatives et réglementaires existantes dans les domaines du foncier urbain et de l'urbanisme en un texte unique et actualisé. Ce dispositif vise à améliorer la qualité des règles d'urbanisme, à renforcer la protection de la propriété foncière en zone urbaine et à sécuriser au mieux les transactions portant sur les terrains urbains, de façon à réduire considérablement le volume des litiges fonciers", a-t-il dit. Le gouvernement veut, avec ce projet de loi, réduire les litiges fonciers. La santé, l'une des priorités du gouvernement, était aussi à l'ordre du jour du Conseil des ministres. A ce sujet, le porte-parole du gouverne-

ment a révélé que le Conseil a adopté un décret portant ratification d'une convention de crédit d'un montant de cent millions d'euros, soit soixante-cinq milliards cinq cent quatre-vingt-quinze millions sept cent mille francs Cfa, conclue le 21 décembre 2019 entre l'Agence française de développement (Afd) et la Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de renforcement des hôpitaux de première référence du Grand Abidjan.

Ce projet, selon lui, "able plusieurs hôpitaux de première référence du Grand Abidjan qui bénéficieront de travaux de réhabilitation, d'extension, de l'accroissement des capacités d'accueil et de nouveaux équipements techniques. Sont concernés, les hôpitaux généraux d'Anyama, de Koumassi, de Port-Bouët, l'hôpital général et le Centre hospitalier régional de Dabou, l'hôpital général et l'hôpital psychiatrique de Bingerville". La lutte contre la cybercriminalité a été évoquée, hier, lors du Conseil des ministres. Au dire du porte-parole du gouvernement, un décret portant création, organisation et fonctionnement du Centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique, dénommé "Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team", en abrégé Ci-Cert, a été adopté. "Le Ci-Cert a été initialement créé par l'Autorité

de régulation des télécommunications/Tic de Côte d'Ivoire (Artci). Le décret reprend et consolide les attributions du Centre et lui confère une enveloppe à la hauteur des défis qu'impose la cybercriminalité. Le Ci-Cert devient ainsi le point focal national en matière de cybersécurité et a compétence sur l'ensemble de la communauté internet nationale", a fait savoir le ministre de la Communication et des Médias. Le Conseil avait également à son ordre du jour

des sujets liés à la justice, à la lutte contre le travail des enfants. Sur le premier point, le porte-parole du gouvernement a indiqué que le Conseil a adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Pôle pénal économique et financier. C'est une instance judiciaire spécialisée, dédiée aux enquêtes, aux poursuites et aux instructions des infractions économiques et financières d'une gravité ou complexité particulière, en

raison, notamment, du caractère transnational de celles-ci, de l'importance de leurs flux financiers et des conséquences qui en découlent. Compte tenu des résultats concluants, le décret formalise et consolide l'existence de cette instance judiciaire mise en place au Tribunal de Première Instance d'Abidjan à titre expérimental depuis 2017. Concernant le second sujet, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de lutter contre les pires formes

de travail des enfants. Cela s'est traduit par la création du Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (Sosted). C'est un système de veille, d'alerte précoce et d'intervention dans le domaine de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. "Conçu en collaboration avec tous les acteurs de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire, conformément aux dispositions pertinentes de la convention n°182 de l'Organisation internationale du travail (Oit), le Sosted a vocation pour développer une base de connaissances sur le travail des enfants, de façon à mettre en place des stratégies de prévention et de protection durables des enfants en situation de travail et d'assurer une bonne coordination des actions initiées en la matière", a dit le porte-parole du gouvernement. Le Conseil des ministres d'hier a vu aussi des nominations dans l'administration. Ainsi, Koné Samba est le nouveau président de l'Autorité nationale de la presse (Anp). Il remplace Raphaël Lakpé qui, lui, devient le président de l'Aderiz qui a remplacé l'Office national de développement de la riziculture. Précédemment Pca de l'Aigf (Agence ivoirienne de gestion des fréquences radioélectriques), Aka Sayé Lazare est nommé Pca de la Rti. Brou Aka Pascal qui occupait ce poste le remplace à l'Aigf.

ÉTIENNE ABOUA



De nombreux hôpitaux généraux seront réhabilités.